

06/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 25 JUN 2019**

**Présents :**

John ANGELL, Richard BALME (arrivée à 9h10), Catherine BLANC, Simon CORDONNIER (arrivée à 9h07), Julie DE LA SABLIERE (départ à 10h57, procuration à François HEILBRONN), Pascale EISENBERGER, Frédéric DARDEL, Yannig GOURMELON (départ à 10h40, procuration à Pascale EISENBERGER), Amine HAFIDI, François HEILBRONN, Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU (arrivée à 9h11), Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Miao LIN-ZUCKER, Marc LAZAR, Marie-Christine LEMARDELEY, Arthur MOINET (départ à 10h15), Vincent MORANDI, Anton MUKHAMEDOV, Elvire POMEAU, Karoline POSTEL-VINAY, Florence ROBINE, Raphaël ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), Jean-François HUCHET (procuration à Karoline POSTEL-VINAY), Adèle LEPOUTRE, Florence MÉAUX (procuration à Karoline POSTEL-VINAY), Marie RASSAT (procuration à Jeanne LAZARUS), Arnaud ROBINET (procuration à Jeanne LAZARUS), François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME), Marion STERN (procuration à Anton MUKHAMEDOV).

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Stéphanie BALME	doyenne du Collège universitaire
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage transversal
Gabriela CROUZET-REHOROVA	directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Vanessa SCHERRER	directrice des affaires internationales

\*

\* \*

I. Élection de la vice-présidente étudiante ou du vice-président étudiant du Conseil de l'Institut	2
II. Proposition de remise de titre de <i>Docteur Honoris Causa</i>	3
III. Point d'information sur l'alliance U7	3
IV. Réforme de l'admission en première année	5
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 7 mai 2019	22
VI. Échange d'informations sur les questions diverses	22

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2019**

*La séance est ouverte à 9 h par Jeanne LAZARUS.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et tous, cette réunion sera essentiellement consacrée à la réforme des admissions. Le point II est reporté à la réunion de la rentrée, nous commençons par le vote relatif à la vice-présidence étudiante.

**I. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE OU DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT DU CONSEIL DE L'INSTITUT**

**Arthur MOINET**

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis donc Arthur MOINET, je suis étudiant en Master Politiques publiques, spécialisation Administration publique. Je suis entré à Sciences Po en 2015, en *bachelor*, et je suis élu au Conseil de l'Institut depuis avril 2016 ainsi qu'au Conseil d'Administration de la FNSP depuis mai 2018. J'ai également été élu au CA de la COMUE pendant quelques mois. Étant élu de la liste majoritaire depuis mai 2018, aux côtés de différents co-listiers, je souhaite continuer à défendre les intérêts des étudiants et le programme qui a été choisi majoritairement par les étudiants lors des dernières élections, c'est-à-dire la défense constante de l'enseignement libre et émancipateur, financé par les fonds publics. Également, la poursuite d'un dialogue continu avec les parties prenantes de notre institution, et enfin la lutte contre les discriminations à l'intérieur de notre maison, qui peuvent encore exister, malheureusement.

En particulier, j'essaierai d'être attentif, avec mes co-listiers étudiants, au projet de l'Artillerie, pour qu'il soit fait pour l'épanouissement des étudiants et des personnels. Nous continuerons à suivre de près la réforme des frais d'inscription, et nous serons force de proposition pour continuer d'enrichir la réforme des admissions, pour aller encore plus loin dans la diversité sociale et géographique de nos admis à Sciences Po.

Enfin, en tant que vice-président étudiant, j'essaierai d'être présent pour inscrire vos suggestions à l'ordre du jour dès que vous le demandez, et je serai aussi attentif à recueillir vos propositions pour les différents groupes de travail qui seront établis pour l'an prochain.

J'espère donc que vous m'accorderez votre confiance, et je vous remercie encore une fois.

**Jeanne LAZARUS**

Je vous remercie, nous allons passer au vote.

**Ismahane GASMI**

Voici les procurations :

- Mme RASSAT et M. ROBINET à Mme LAZARUS
- M. DUHAMEL à M. LAZAR
- M. RUGGIU à M. BALME
- M. HUCHET et Mme MEAUX à Mme POSTEL-VINAY
- Mme STERN à M. MUKHAMEDOV

*M. MOINET est élu à la majorité des voix (26 mandats, 19 voix pour, 7 abstentions).*

*(Applaudissements.)*

## II. PROPOSITION DE REMISE DU TITRE *DOCTEUR HONORIS CAUSA*

*Point reporté.*

## III. POINT D'INFORMATION SUR L'ALLIANCE U7

### **Vanessa SCHERRER**

Bonjour à tous, nous avons quelques minutes. Je crois que vous avez reçu un dossier assez complet. J'ai le plaisir de vous confirmer que Sciences Po accueillera donc les 9 et 10 juillet prochains le premier sommet international qui réunit les présidents de 45 universités du monde entier, qui viennent de se rassembler dans une alliance nouvellement créée, l'alliance U7. Son objet est de rassembler les présidents d'université autour de l'action que les universités sont susceptibles de prendre sur les grands enjeux multilatéraux.

La création de cette alliance s'inscrit dans le cadre et dans le contexte du G7, mais il ne s'agit pas d'une alliance officielle du G7, ce qui nous donne la liberté académique et d'organisation que nous souhaiterons pérenniser à l'avenir. L'objet de cette alliance est de positionner les universités comme des acteurs, des « puissances agissantes », sur les grands enjeux sociétaux du monde et sur l'agenda multilatéral.

Nous nous rassemblons, en juillet, à 45 universités, non pas en position de plaider pour défendre la place de l'université vis-à-vis des chefs d'État qui se réuniront cette année, pas non plus dans une position de transmission d'expertise et de connaissance sur ces sujets aux chefs d'État, mais bien en position d'action : les livrables attendus pour ce sommet seront des engagements concrets, des actions, que les présidents d'université pourront prendre, dans le cadre de leurs périmètres.

Cinq thèmes ont été choisis pour ce premier sommet :

1. Le rôle des universités dans le monde ;
2. Le climat, la transition énergétique et l'environnement ;
3. Les inégalités et la polarisation des sociétés ;
4. L'impact des transformations technologiques sur les sociétés ;
5. Les engagements du local au global.

En termes de méthodologie, les délais sont extrêmement serrés. Cette initiative, portée par Sciences Po, mais surtout par 13 universités françaises, que nous avons l'honneur de piloter, a débuté par des réunions à la mi-avril, et les groupes de travail internationaux ont commencé il y a une dizaine de jours à peine. Chaque université a accepté de prendre des délégations pour travailler ensemble sur les cinq thèmes. Ces troupes de travail se réuniront trois fois d'ici le sommet, et verseront le résultat de leurs discussions, thème par thème, à l'échelle collective. Le jour du sommet, les présidents se verront proposer une liste d'engagements, discutés au préalable dans les groupes de travail et portés par les sherpas qu'ils ont nommés, qu'ils pourront évidemment amender et éditer à loisir. Nous espérons que ces engagements seront alors votés, avec un vote à la majorité des deux tiers des présidents présents, avant leur diffusion publique. Évidemment, les présidents qui n'auraient pas voté certains engagements ne seraient même pas engagés au titre de leur université.

### **Karoline POSTEL-VINAY**

J'ai une interrogation sur la composition non-Français, en particulier la faible représentation des États-Unis ?

### **Simon CORDONNIER**

Une question sur la genèse de ce groupe, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris : d'où vient cette initiative ? Est-ce Sciences Po qui l'a portée initialement ? Est-ce dans le cadre de la CPU ? Est-ce que ça vient de l'Élysée, on voit qu'il y a un financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur ?

### **Arthur MOINET**

J'ai une question sur la composition des universités invitées à cette alliance. Je suis assez étonné de ne pas y voir d'université espagnole ?

### **Vanessa SCHERRER**

Pour la genèse de la composition du groupe, nous avons d'abord collé aux grandes universités venant des pays du G7, et ensuite, nous avons souhaité aussi, dans l'esprit du G7 français de cette année et de toute façon dans le cadre de notre dynamique académique et scientifique, élargir à des pays hors G7. C'est pourquoi vous constatez qu'il y a beaucoup d'universités africaines et certaines universités d'Asie et d'Amérique Latine. À ce propos, par rapport à la liste que vous avez reçue, nous avons un nouveau venu, l'IIT de Bombay, donc une université indienne.

Les Français, les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Américains, les Canadiens et les Japonais ont été les premiers contactés, et ont répondu de manière extrêmement enthousiaste et très rapidement. Tous ceux que nous avons invités par extension, en Corée, au Kenya, au Ghana, ont aussi tous répondu très rapidement. Nous avons sans doute décidé de ne pas élargir la liste des Européens parce que l'Europe est déjà tellement représentée dans le cadre du G7, mais rien n'exclut que ce soit le cas à l'avenir. Cette liste vient d'invitations françaises, et nous pourrons l'élargir à l'avenir.

Sur la question américaine, je crois que nous sommes à la fois tous déçus, d'un point de vue académique, parce que nos plus grands partenaires figurent aux États-Unis, mais aussi parce qu'on aurait aimé avoir des universités américaines pesant dans une assemblée multilatérale et multi-académique. Mais sans doute est-ce là, à la fois, la conjonction d'une situation très ponctuelle (la semaine du 4 juillet étant une semaine de vacances très suivie aux États-Unis, même pour les présidents d'universités), et sans doute aussi, même si j'espère me tromper à ce sujet, parce que les universités participent aussi au processus de désengagement des États-Unis de toute initiative multilatérale. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse que j'exprime ici, on aura tous envie d'en discuter avec nos collègues américains après ce premier U7. En tout état de cause, l'Université de Columbia a confirmé sa présence, peut-être se proposera-t-elle l'année prochaine pour accueillir le G7 qui se tiendra l'année prochaine aux États-Unis. C'est évidemment un grand enjeu pour nous, de pouvoir assurer que cette alliance soit pérennisée à travers la tenue des sommets du G7. Mais encore une fois, cette alliance n'est pas un engagement officiel du G7, et indépendamment de ce que sera le G7 l'année prochaine sous la présidence américaine, nous nous assurons du fait que la dynamique académique et scientifique nous permette de tenir un sommet l'année prochaine.

### **Frédéric MION**

Pour être tout à fait clair, l'initiative est venue d'ici, et même plus précisément, de Vanessa Scherrer, qui a évidemment du mal à s'attribuer la maternité de cette idée, mais c'est bien elle qui, la première, a conçu la possibilité de réunir à Paris des présidents d'université, dans un contexte où nous savions qu'il n'y aurait pas de réunion ministérielle, pré-G7, sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche. Nous nous sommes dit qu'une bonne manière de mobiliser tout de même les acteurs sur ce sujet, c'était de lancer une initiative portée par les universités elles-mêmes. Nous avons alors évoqué cette idée auprès du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, qui y a tout de suite adhéré, et ensuite auprès des équipes, à l'Élysée et au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, qui sont en charge de l'organisation du G7, et qui ont également manifesté leur intérêt pour ce projet.

Naturellement, comme il était hors de question que cette initiative fût à la seule initiative de Sciences Po, notre première tâche a consisté à mobiliser 12 universités françaises, pour porter cette initiative de manière conjointe. Voilà comment les choses ont démarré.

### **François HEILBRONN**

Je voulais tout d'abord vous féliciter pour cette excellente idée, c'est vrai que les universités avaient un rôle dans les débats mondiaux à une certaine époque, et qu'aujourd'hui elles ont en moins, donc c'est important qu'elles apportent leurs savoirs et leurs visions à ce monde en changement. Je voulais justement revenir à l'objectif : qu'est-ce que vous imaginez comme apports concrets à l'issue de ces débats de l'U7 ? Quel est le produit final que vous allez remettre, un rapport, des idées, un plan d'action avec un calendrier ?

### **Vanessa SCHERRER**

À l'issue du sommet, nous espérons avoir un vote sur 10 à 15 actions concrètes, la difficulté étant que ces actions devront pouvoir incarner à la fois l'ambition que nous voulons porter sur les cinq grands thèmes, mais aussi qu'elles soient suffisamment concrètes et portées par les présidents présents. Prenons

le cas du thème n°2, sur le climat, la transition énergétique et l'environnement. Sciences Po porte en ce moment le *Making It Work II*, dans le cadre duquel nous nous intéressons au degré d'exposition de nos étudiants à ces sujets et à la question du campus vert. Dans ce cadre, nous échangeons des bonnes pratiques et des idées, qui, nous l'espérons, pourront être votées par les 45 universités. Parce qu'à 45, on porte une voix beaucoup plus forte que lorsque nous faisons chacun séparément. Le fait que tous aient répondu si rapidement indique que quelque chose se préparait dans le monde entier, un besoin et une envie – je vois Marie-Christine Lemardeley qui confirme – de la part des universités françaises et internationales d'être sur ce positionnement, moins habituel et moins attendu de la part des universités. Nous faisons tous déjà beaucoup d'actions sur ce sujet, mais le fait que nous puissions réaliser des actions communes, à 45, donne une force particulière, et contribue aux débats et à l'action sur ces sujets. Précisons que ce sont 45 présidents d'université qui sont très reconnus dans leurs champs, à l'échelle mondiale, et qui représentent 2 millions d'étudiants. Donc, nous aurons une force d'action et une voix très fortes.

### **Frédéric DARDEL**

Un petit commentaire, avec mon université nous participons avec un document intitulé « l'alliance N8 », qui a été créé quand le G7 s'appelait le G8 (*rires*), qui se concentrait sur les questions de santé. Pour vous donner une idée des effets, il y a désormais tous les ans un forum de la santé, à Berlin. Y viennent des ministres de la Santé, de l'Enseignement supérieur, des grandes organisations internationales comme l'OMS ou Médecins sans Frontières, et on y discute de questions de santé globales, et comment les établissements universitaires peuvent contribuer à la formation des personnels de santé. C'est quelque chose qui est aujourd'hui reconnu et utile, et qui a une influence sur les universités de santé et les formations qu'elles proposent.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Nous suivrons les débats lors de ce premier U7, et j'espère que nous aurons une présentation des travaux qui seront conduits.

## **IV. REFORME DE L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE**

### **Frédéric MION**

Merci à toutes et tous d'être là, cette question de la réforme des admissions en première année est, vous l'aurez compris, le plat principal de cette réunion qui se tient en pleine canicule aujourd'hui. Je remercie très chaleureusement, sans jeu de mots, les membres de ce Conseil, qui se sont mobilisés très largement pour être présents ou présentes ce matin.

Je crois que votre présence témoigne d'une conscience partagée de ce que cette réforme constitue un événement majeur dans l'histoire de notre maison. Il y a 20 ans, nous étions encore ce qu'il fallait sans doute appeler « une grande école », caractérisée, avouons-le, par une forme de reproduction des élites quasi-parfaite. Nous avons connu, au cours de ces 20 années, une mutation très profonde, qui a fait de nous une université internationale qui a plus que triplé le nombre de ses étudiants. Nous fêterons dans un peu plus d'un an, en 2021, les 20 ans d'un dispositif imaginé au début des années 2000 par mon prédécesseur, Richard Descoings, les Conventions Education Prioritaire, qui encore aujourd'hui, fait figure, sinon de modèle, en tout cas d'initiative sans égale en faveur d'une forme assumée d'ouverture sociale dans les établissements sélectifs comme le nôtre. Et ce dispositif, 20 ans après, a permis, de manière très concrète et très mesurable, d'ouvrir les portes de Sciences Po à des étudiantes ou des étudiants qui, sans cela, n'auraient jamais eu accès à notre institution.

Vingt ans après, à l'occasion d'une réforme du baccalauréat, qui nous invitait à faire mouvement, quoi qu'il arrive, et nous contraignait à repenser les épreuves de sélection pratiquées continuellement dans notre institution, nous avons conscience que nous devons relancer la dynamique engagée au début de la décennie 2000. Relancer la dynamique d'ouverture sociale, la dynamique de diversité, en conservant bien sûr l'ambition d'excellence qui est au cœur de toute politique de sélection dans une maison comme la nôtre.

Relancer cette dynamique d'ouverture dans l'excellence, ce sera rendu possible par le fait de nous adresser à la totalité des lycéens inscrits dans l'enseignement secondaire français, au travers de notre entrée dans Parcoursup, qui nous est imposée par le législateur, mais qui est pour nous la chance de pouvoir parler à des lycéennes ou des lycéens qui désormais sauront qu'il est aisé de s'inscrire dans la procédure de sélection de Sciences Po, grâce au portail de tout l'enseignement supérieur français. Et nous allons relancer cette dynamique de diversité en renouvelant ce que nous pourrions appeler notre « pacte de diversité », en amplifiant et en renforçant la voie des Conventions Education Prioritaire.

Plus encore aujourd'hui qu'il y a 20 ans, j'en suis convaincu, notre excellence, notre attractivité, doivent en effet s'adosser à une politique assumée de diversité. Il est fréquent de lire ici ou là dans les médias, sous la plume de tel ou tel éditorialiste, de tel ou tel commentateur, que la diversité viendrait contrecarrer l'ambition d'excellence. Je crois très profondément le contraire, et cette conviction s'est renforcée au cours des six années que j'ai eu la chance de passer déjà à la tête de cette institution. Je crois très profondément que la diversité est une condition *sine qua non* de l'excellence, et que Sciences Po n'aurait pas atteint le degré de reconnaissance et d'attractivité qui est le sien aujourd'hui, s'il n'avait engagé, avec conviction, avec courage, avec vision, le processus lancé au début des années 2000.

Plus encore qu'aujourd'hui, nous avons besoin de diversité pour affirmer notre excellence, c'est tout l'enjeu du projet de réforme qui va vous être présenté, et sur lequel je vous propose de donner tout de suite la parole à Gabriela Crouzet-Rehorova, qui a porté la réflexion très approfondie qui a été conduite au cours des mois écoulés.

Avant de vous laisser la parole, un mot sur l'équipe qui a été la cheville ouvrière de cette réflexion. Bien sûr, notre Directrice des études et de la scolarité, Bénédicte Durand, mais autour d'elle, la Directrice des Admissions, Gabriela Crouzet-Rehorova, la Directrice du pilotage transversal, Pauline Bensoussan, qui a suivi toutes les questions liées notamment à la mise en place concrète de ce qui va devoir être fait sur le plan des ressources, Myriam Dubois-Monkachi, Directrice de la Scolarité, qui connaît intimement les ressorts de notre institution, et également notre Directeur de la vie étudiante, Andreas Roessner, qui seront, je l'imagine, tous appelés à prendre la parole dans le cadre de notre échange de ce matin.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci beaucoup, bonjour à toutes et à tous.

Nous avons en effet l'honneur et le grand plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet-cadre de la réforme de l'admission, qui est le fruit de huit mois intenses de travail. Sciences Po a engagé la réflexion sur cette réforme en octobre 2018, à travers une méthodologie de travail qui s'est déroulée en trois étapes :

Entre octobre et fin mars, travaux d'un groupe d'une trentaine de participants, représentant l'ensemble des parties prenantes : les Directions de Sciences Po, mais également les chercheurs, les enseignants, les experts de l'éducation nationale et de l'enseignement secondaire. L'objectif de ce premier temps était ambitieux. Le groupe a eu pour mission, à la fois, d'apporter un regard approfondi sur notre système d'admission actuel et de faire émerger des pistes sur des scénarios de réforme, tout en anticipant le nouveau baccalauréat 2021 et l'entrée de Sciences Po dans Parcoursup.

Plusieurs volets ont ainsi pu être travaillés :

- Établir un diagnostic et un bilan d'efficacité de notre système d'admission actuel ;
- Réaliser des analyses qualitatives et quantitatives sur les procédures existantes ;
- Examiner la réforme du baccalauréat 2021 ;
- Réaliser une étude comparative des modalités d'admission chez les concurrents français et internationaux ;
- Questionner la notion de l'excellence et de la diversité qui sont les piliers de l'admission à Sciences Po ;
- Analyser les trajectoires réussies et moins réussies de nos étudiants du Collèges universitaires, y compris de ceux qui viennent par la procédure CEP.

Ce premier temps a abouti à la formulation de quatre scénarii possibles :

- Une admission en trois étapes combinées, comme le fait aujourd'hui la procédure par examen, c'est-à-dire une admission sur dossier, combinée avec un examen écrit et une étape d'examen oral ;
- Une admission uniquement sur dossier, avec une étape écrite ;
- Une étape d'admission sur dossier, avec entretien oral ;

- Une admission sur dossier de candidature seul.

Entre avril et mai, la deuxième étape a réuni de façon intensive, bi-hebdomadaire, les principaux acteurs de la direction de Sciences Po. Elle a été consacrée aux travaux d'approfondissement de ces quatre scénarii, et notamment à l'analyse de leurs impacts. Ce temps a aussi été celui de la consultation des acteurs de terrain.

Ces travaux ont abouti à la proposition-cadre de la réforme, que nous formulons devant vous aujourd'hui. Une fois que les instances se seront prononcées sur ce projet, la troisième étape réunira plusieurs groupes opérationnels et aura pour mission d'établir un cahier des charges détaillé pour la mise en œuvre de cette réforme. Cette étape sera accompagnée d'une campagne d'information et de communication intense, sur le territoire français et à l'international.

Comme l'a rappelé Monsieur le Directeur, Sciences Po se distingue aujourd'hui par une forte diversité et une forte internationalisation de nos cohortes d'étudiants. Toutefois, ce tableau réussi n'est pas exempt de nuances. La recherche de la diversité des admis a conduit à une diversification intensive de l'admission à l'établissement. Au collège universitaire, les voies d'admission n'offrent plus aujourd'hui des conditions d'admission parfaitement équitables, tant les étapes d'évaluation et de sélection des candidats sont hétérogènes. Les candidats de la procédure internationale ou de la voie CEP ne sont pas évalués sur la base d'un écrit, à l'inverse des postulants qui nous viennent par la voie de l'examen. Les oraux d'admission, que l'on retrouve dans toutes nos branches, ne sont pas conduits selon des modalités identiques.

Cette hétérogénéité est de plus en plus incompatible avec l'exigence d'une égalité absolue de traitement entre les candidatures. Elle fait ainsi peser sur Sciences Po un risque réel de multiplication des recours à l'annonce des résultats, ce d'autant plus que le nombre de candidats n'a jamais été aussi élevé qu'en 2018, puisque la barre des 20 000 candidatures a été franchie pour la première fois, et que la sélectivité de l'admission a augmenté. La simplification de notre système d'admission est devenue ainsi indispensable et porte un double enjeu de qualité et d'équité.

Par ailleurs, Sciences Po doit pouvoir aller plus loin dans sa recherche d'une plus grande diversité territoriale et sociale.

Enfin, la compétition académique en France comme à l'international crée de nouveaux problèmes d'attraction pour les nouveaux venus dans l'enseignement supérieur, et invite Sciences Po à clarifier davantage son offre et les modalités pour y accéder.

Ainsi, les grands principes de cette réforme 2021 portent une ambition claire : renforcer notre capacité à concilier une attractivité forte avec une ouverture sociale accrue, garantir le recrutement des lycéens dont les parcours sont marqués par l'excellence et la diversité, permettre à plus de candidats de prendre part à cette sélection, à l'appui si possible de règles claires pour tous.

Pour y parvenir, Sciences Po proposera ainsi, à partir de 2021, une procédure simplifiée. Ce choix est motivé par la volonté de pouvoir comparer les candidatures de tous les candidats, quels que soient leurs origines sociales, leurs parcours, leurs lieux de résidence, leurs nationalités, leur campus d'affectation. Actuellement, cette comparaison de tous les candidats n'est pas possible.

La nouvelle procédure d'admission repose sur la conviction que l'excellence passe par des profils complets, équilibrés et engagés. C'est pourquoi la nouvelle procédure de sélection s'appuiera sur l'analyse, par le jury d'admission, de quatre dimensions :

1. Le parcours académique du candidat à travers sa performance globale sur les trois années du lycée ;
2. Les notes obtenues aux épreuves écrites du baccalauréat, ou examen équivalent pour les candidats internationaux ;
3. La persévérance du candidat dans le parcours ;
4. L'entretien oral de Sciences Po.

Pour accéder à Sciences Po, il faudra répondre de son excellence dans les quatre dimensions. Les trois premiers volets, regroupés dans un dossier de candidature, structurent le bloc d'admissibilité. Les candidats validant cette étape d'admissibilité seront ensuite invités à passer un oral.

Dans le détail, le volet de performance académique globale, sur trois ans, consiste en une consolidation des résultats scolaires dans l'ensemble des disciplines du lycée, de la seconde à la terminale. Le deuxième volet pris en compte par cette proposition est celui des notes obtenues aux épreuves du baccalauréat qui se seront déroulées en amont de la procédure de sélection de Sciences Po. Il s'agit, en tout état de cause, de ne privilégier aucune combinaison de spécialités dans le nouveau baccalauréat.

Le troisième volet consistera en la mise en perspective, par le candidat, ses enseignants et ses évaluateurs, de son propre parcours, au regard de la scolarité et des horizons offerts par Sciences Po. Le candidat réalise de ce fait son profil, et rédigera son essai personnel, à partir de questions ouvertes posées par Sciences Po. Les évaluateurs regarderont par ailleurs dans ce volet la progression du candidat dans sa scolarité, et prendront en compte le lycée d'origine et son système de notation. La disparition de l'examen d'entrée dans sa forme actuelle ne doit ainsi pas faire craindre une disparition de l'écrit dans la nouvelle procédure d'admission. Au contraire, celui-ci occupe une place centrale, avec plus de la moitié de la procédure constituée de pièces écrites : dossier d'admission, essai personnel sur le profil et les motivations, épreuves écrites du baccalauréat.

Enfin, le quatrième volet de la nouvelle procédure de sélection est celui de l'oral de sélection, une rencontre entre l'institution et le candidat, objectivée par un temps d'analyse d'un document de presse à commenter. La différence majeure de ces nouveaux oraux, par rapport aux anciens, est que les compteurs de points ne sont plus remis à zéro au terme de la phase d'admissibilité. De cette façon, une surperformance à l'oral ne sera plus décisive, tout comme un raté ce jour-là ne sera plus nécessairement éliminatoire, comme il a pu l'être par le passé.

Nous avons appris, à Sciences Po, à repérer des talents dans tous les territoires, mais aussi dans le monde entier. Avec cette réforme, plus bienveillante, mais pas moins exigeante, en ce qu'elle réintroduit les temps longs dans les critères de sélection, nous souhaitons continuer à repérer les talents, encore mieux, et nous donner toutes les clés pour détecter les meilleurs potentiels, dans toute leur diversité.

Je vous remercie.

### **Bénédicte DURAND**

Quelques mots à rajouter à ce que vient de présenter Gabriela. Suite aux discussions que nous avons pu avoir avec les élus, à la transmission de la note de présentation de la réforme, je voudrais insister en particulier sur la question du renouvellement de notre engagement à l'ouverture sociale, notamment par la voie CEP. L'objectif est bien de 30 % de dossiers *a minima* dans notre institution. Le critère boursier est évidemment un critère qui, du point de vue des politiques publiques, conduit les politiques d'égalité des chances vers l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Mais nous avons tout à fait conscience que ce critère n'est absolument pas suffisant, et qu'il ne résout pas la question de nos publics, notamment de la diversité territoriale.

C'est pourquoi nous avons choisi de renouveler notre dispositif de CEP, pour lui donner une nouvelle force, en le renforçant d'un parcours de préparation à l'accès à l'enseignement supérieur, inspiré de notre expérience. Nous allons d'abord doubler le nombre de nos lycées partenaires, partout sur le territoire français. Par ailleurs nous allons maintenir un examen spécifique des candidatures issues de cette voie, dans le cadre de l'émissivité [incompris, 00.39.56] et évidemment pour sécuriser le vivier des lycéens issus de ces lycées partenaires. Troisièmement, nous allons garantir que cette procédure soit réservée aux élèves boursiers de l'enseignement supérieur, à hauteur de 15 % de notre cohorte (10 % aujourd'hui). Nous allons enfin réserver, de manière très claire, ce quota aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. Nous allons passer avec chaque académie un contrat d'objectif tri-annuel, à construire ensemble, pour vérifier que nos objectifs de réussite en cas d'ouverture sociale sont bien maintenus et que nous avons bien les outils qui nous permettent de travailler à l'ouverture sociale de Sciences Po, en partenariat avec les acteurs de l'éducation nationale.

Les discussions que nous avons eues ont fait apparaître la crainte d'un risque, celui de la perte de la mixité sociale au sein des lycées conventionnés, si nous fermons l'accès à Sciences Po aux non-boursiers. Je précise au Conseil qu'il nous reste un travail extrêmement important à mener dans la désignation des nouveaux établissements et des nouveaux réseaux d'établissements que nous porterons, en partenariat avec les académies. Évidemment, en fonction des territoires, en fonction des politiques académiques d'égalité des chances, des spécificités de ces territoires, nous travaillons à la désignation de publics, qu'ils aient ou non le statut de boursier dans ce cadre.

Par ailleurs, nous aurons à élargir notre réseau partenarial avec des acteurs de la vie locale, collectivités territoriales, associations, associations d'étudiants engagés, en nous posant notamment sur ces avant-postes de notre établissement que sont les campus de Sciences Po en région.

Enfin, si nous assumons parfaitement de ne plus admettre de non-boursiers sur un nombre de places qui leur est précisément destiné, cela ne signifie pas que les lycéens qui seront candidats non boursiers de ces lycées n'auront pas la possibilité d'entrer à Sciences Po. À nous de décider par exemple si nous

bonifions le parcours de renforcement qu'ils auront effectué dans leur lycée, dans le cadre de leur dossier scolaire, lequel représentera environ 25 % de la part totale de la performance globale de l'étudiant.

La réforme des admissions, en simplifiant les systèmes qui les constituent, et en les exposant sur une plate-forme nationale, est le premier gage que nous donnons à une population qui, aujourd'hui, est singulièrement absente de notre institution que sont les classes dites « moyennes ». Cette population manque à notre institution, de manière désormais assez criante. Nous avons donc une adresse aux territoires et aux familles à faire, pour laquelle le premier outil sera l'entrée sur Parcoursup et la simplification des procédures, et le deuxième étant la composition des campus. Il est vraiment désormais décisif de faire des campus en région, non seulement ces outils d'internationalisation, d'accueil des populations internationales, qu'ils sont depuis 15 ans, 10 ans ou 5 ans pour les plus récents, mais aussi, des avant-postes de l'ouverture de Sciences Po à tous les territoires de France.

C'est dans cet esprit-là que nous nous situons, en ayant parfaitement conscience de l'énormité du travail qu'il nous reste à mener, et que je serai vraiment heureuse de mener en lien avec les élus et toutes les parties prenantes, extrêmement nombreuses, de cette réforme.

Cette troisième étape, qui nous conduira au bout de l'année civile, vers le vote du nouveau règlement des admissions de Sciences Po, va nous demander de construire le cahier des charges de la nouvelle procédure, les nouveaux critères, que nous devons évidemment rendre lisibles, et même transparents, pour les élèves qui envisagent aujourd'hui notre établissement comme une éventualité d'orientation intéressante.

Le Directeur a souhaité que nous posions le cadre de la réforme avant l'été, pour que les familles qui, notamment, aujourd'hui, envoient leurs enfants en classe de première avec ce nouveau baccalauréat, soient rassurées sur le fait que toutes les combinaisons sont admises à Sciences Po, et que par ailleurs le système d'admission, dans sa simplicité, leur ouvre de plus larges portes. Mais pour autant, nous avons encore beaucoup de travail à mener.

Cette réforme est une réforme au-delà de la fin de l'année 2019, et qui va porter l'établissement pendant plusieurs années, elle va nécessiter un accompagnement extrêmement important, à la fois des conseils, des directions, des professeurs de l'institution, tant il nous semble qu'il est important qu'ils participent activement au comité de pilotage de notre procédure d'admission, que nous souhaitons installer.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci à tous les trois pour vos présentations. Avant d'ouvrir les questions, je voudrais simplement rappeler que nous avons eu un groupe de travail conjoint, avec le Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF), sur ce thème. Nous avons pu, de façon très ouverte, et très riche, passer deux heures avec toute l'équipe qui a participé à la réforme, pour discuter de différents points. Je vous rappelle quelques éléments de cette discussion, pour celles et ceux qui n'ont pas pu se libérer :

- Le calendrier particulièrement contraint de la réforme. Les conseils n'ont pas été associés aux discussions sur cette première phase. Le CI et le CVEF seront attentifs à être pleinement associés à la rentrée, soit avec un nouveau groupe de travail soit avec des discussions au sein des conseils ;
- Discussion sur le lien entre l'excellence et la justice sociale ;
- Quels changements sur la procédure CEP pour le premier campus ? Des réponses sont prévues pour cet automne, sur ce sujet comme pour d'autres.

### **Raphaël ZAOUATI**

Je considère que ce vote est l'aboutissement d'un processus de discussion pour lequel nous tenons vraiment à vous remercier, parce que vous avez fait preuve de dialogue, d'écoute, vous avez entendu nos craintes et nos propositions, nous espérons continuer le dialogue dans la prochaine phase du projet. La position de NOVA à l'égard de cette réforme est au moins aussi constructive que la vôtre, nous restions persuadée qu'elle va permettre trois évolutions très positives à Sciences Po : l'unification des procédures, qui va permettre de simplifier le contenu et de le rendre plus attractif et plus lisible, la clarification de tous les éléments des critères de notation, qui permettra plus de transparence, d'équité et de justice, et enfin la transformation de la procédure CEP, qui sera rattachée à la procédure commune et unique, ce qui permettra de moins la stigmatiser et de l'élargir à de nombreux autres lycées.

A l'égard de ces trois évolutions positives, NOVA votera cette réforme qui, soyons honnêtes, est de toute manière absolument nécessaire aujourd'hui, du fait de Parcoursup et de la réforme du baccalauréat. C'est donc pour nous un vote de bon sens, mais pas pour autant un blanc-seing, et nous serons très vigilants, dans la prochaine phase, qui visera justement à discuter de tous les détails de la procédure. Nous avons justement deux points sur lesquels nous aimerions attirer votre attention :

- Opposition de principe au bonus boursier, que nous considérons injuste, comme toutes les inégalités de capital culturel et géographique, qui sont à l'origine de toutes les inégalités des chances présentes à l'heure actuelle au sein du concours ;
- Une déception : ne pas avoir conservé un écrit spécifique à Sciences Po. Nous avons proposé par exemple une épreuve écrite de question contemporaine, qui aurait permis d'évaluer les capacités rédactionnelles, créatives, inventives, des futurs étudiants qui seraient admis à Sciences Po. Nous serions également satisfaits de l'idée de créer un écrit au sein du dossier, à la condition expresse qu'il puisse être développé pendant l'oral, pour s'assurer qu'il est bien le fait de l'élève et pas de quelqu'un d'autre.

En conclusion, ce vote est à la fois un vote d'adhésion aux grandes lignes, un vote de bon sens et, surtout, un vote de confiance, pour la prochaine étape de cette réforme.

### **Marc LAZAR**

Merci pour tout ce travail, auquel j'adhère globalement, même si j'aimerais soulever quelques interrogations.

Le premier point concerne la diversité sociale, je sais qu'il y aura d'autres interrogations là-dessus, et j'adhère tout à fait à ce qui a été dit. Je pense que c'est d'autant plus nécessaire, et je l'ai déjà dit dans cette enceinte à d'autres reprises, que nous sommes dans un contexte global d'énorme contestation des élites, de rejet, parfois de haine, des élites, et de fossé creusé entre la formation de l'excellence et une partie des populations, et pas seulement en France. De fait, cette insistance sur la diversité sociale est absolument fondamentale et nécessaire. Mais je soulève alors deux questions.

D'abord, après une expérience personnelle – et je m'excuse auprès de Mme la rectrice qui est présente ici –, mais Parcoursup, ce n'est pas si simple que ça... (*rires*) Et tous ceux qui en ont fait l'expérience le savent. Quand on parle, à juste raison, de la nécessité d'élargir notre diversification sociale de recrutement, et dans les conventions qu'on passe avec les établissements, je crois qu'il faut vraiment s'assurer qu'il y a bien un suivi, pour les élèves, pour s'orienter sur Parcoursup. Pour Sciences Po, ce sera plus simple que pour d'autres établissements, mais il y a manifestement une politique, dans certains établissements universitaires, pour rendre si complexes les formations d'excellence en leur sein, qu'il faut déjà presque avoir un niveau BAC+8 pour comprendre. Je pense qu'on arrivera à une simplification, mais cela suppose de s'assurer qu'il y ait un suivi dans les établissements, et ce n'est pas toujours le cas. Nous avons notamment eu une réunion, dans le cadre du Comité Décanal Stratégique (CDS), à propos des établissements dans les zones périurbaines ou rurales.

Deuxième point que je ne comprends pas trop : comment s'assurer d'une diversité sociale équivalente à l'international ? Comment, par quelle procédure, peut-on s'assurer que l'énorme investissement que l'on fait en France, avec justement les lycées conventionnés avec nous, trouve une manière d'exister aussi à l'étranger ? Sachant que les candidatures internationales seront sans doute très marquées culturellement et socialement. Pouvoir identifier un établissement comme Sciences Po n'est pas donné à toutes les familles et à tous les élèves à l'international.

L'autre réflexion, je l'avais faite au Comité Décanal Stratégique, mais Gabriela avait su me rassurer. J'étais alors intervenu sur la question de l'écrit. J'accepte tout à fait la procédure que vous engagez, et je ne serai pas un défenseur ici de l'ancienne épreuve écrite. Mais, ce que vous avez dit tout à l'heure, Gabriela, est très important : il faut qu'on fasse passer le message que, dans le monde actuel, la question de la maîtrise de la langue – langue française ou langue du pays d'origine – est absolument fondamentale. Parce qu'on sait ce qui est en train de se passer, et je prie d'excuser à l'avance les étudiants de ce que je vais dire, mais nous sommes de plus en plus « étonnés » - pour ne pas dire autre chose – d'un certain type de déficit d'expression, de syntaxe, de la part de nos étudiants. Et je ne parle même pas de l'orthographe. Je ne leur en veux pas, je pense que pour la France, cela est lié à une certaine évolution du système scolaire, que l'on ne retrouve pas dans tous les pays européens, parce que le type de démocratisation que l'on a engagé dans le système scolaire français est assez particulier. Mais c'est aussi lié, c'est évident, aux transformations technologiques modernes. Il y a de ce point de vue un recul

de l'écrit. J'avais fait une proposition, qui n'a pas été retenue, de surévaluer en pourcentage la partie épreuves liées au Bac. Mais je crois que dans notre message, c'est une question tout à fait fondamentale. Il faut combiner une politique en amont, la maîtrise de l'écrit, et une politique en aval, par des ateliers d'écriture notamment.

Qu'on le veuille ou pas, la maîtrise de l'écrit restera, encore longtemps, la condition pour obtenir un travail intéressant pour nos étudiants. Sans parler même de ce que cela représente du point de vue des valeurs de l'humanisme, les *humanités*. Ce serait un paradoxe que l'on ait engagé la réforme des humanités politiques en étant plutôt « laxiste ». Ce n'est pas du tout une critique ni une accusation, mais je crois qu'il faut expliciter très fortement ce message, et c'est aussi un message à destination des jeunes générations.

### **Arthur MOINET**

Quelques mots, d'abord pour souligner qu'avec ce projet de réforme des admissions, Sciences Po poursuit les objectifs de diversité sociale et d'harmonisation des procédures, de lutte contre les inégalités, qui nous paraissent aller dans le bon sens, et qui étaient soutenues d'ailleurs par les élus étudiants depuis de nombreuses années.

En tant qu'élus de la liste majoritaire, nous soutenons ces orientations, et nous souhaitons redire qu'elles vont dans le bon sens pour garantir une diversité des admissions dans notre maison. Mais nous estimons justement que cette diversité pourrait être encore plus sécurisée dans ce projet de réforme. D'abord en s'assurant que le système de bonification des lycéens boursiers permette bien d'atteindre les 30 % de boursiers que nous atteignons aujourd'hui, et qui nous paraissent essentiels pour garantir la démocratisation des accès à Sciences Po. Pourquoi ne pas l'étendre justement aux lycéens qui pourraient prétendre être boursiers de l'enseignement supérieur ? Cela permettrait d'avoir un vivier plus large de candidats, issus de milieux plus modestes.

Ensuite, comme vous l'avez rappelé, il nous paraît essentiel de garantir la diversité territoriale des admis à Sciences Po, notamment, peut-être, en instituant un bonus pour les lycéens d'Outre-Mer et des territoires très ruraux, ce qui nous paraîtrait essentiel.

En ce qui concerne le dossier de candidature, nous souhaitons rappeler que les notes scolaires ne sont pas forcément le meilleur indicateur de la motivation d'un lycéen, et surtout de ses compétences et de sa motivation. D'autant plus que le graphique que vous nous avez montré, montre bien que les résultats du baccalauréat seront pris en compte pour 25 %. Donc, pourquoi pas les consacrer à d'autres critères aussi, comme les commentaires des enseignants, l'engagement dans la vie citoyenne, la motivation du lycéen en règle générale ?

À propos du dossier personnel, c'est encore très flou dans le dossier, je ne sais pas si vous avez déjà des pistes de réflexion. Nous pensions, pourquoi pas, instituer un dossier comme cela était fait dans l'ancienne procédure CEP, ce pourrait être une piste. D'autant plus que d'après les retours que nous avons, cela fonctionne assez bien pour ce qui est de la procédure CEP. Et cet écrit pourrait aussi être un support à l'épreuve orale.

Pour terminer, il nous paraît nécessaire que l'institution renforce ses partenariats avec plus de lycées, pour permettre un accès plus grand, notamment aux campus, pour avoir des nouveaux partenaires pour communiquer sur l'accès à Sciences Po, dans un esprit de démocratisation sociale, et pourquoi pas, coopérer davantage avec les associations qui travaillent déjà dans le domaine de l'accès aux grandes écoles, avec des partenariats spécifiques au sein de Sciences Po.

Enfin, il nous semblerait essentiel que le comité d'éthique, qui est annoncé dans ce dossier de présentation, comprenne au moins un élu étudiant, pour porter la voix des étudiants dans ce dossier.

### **Jeanne LAZARUS**

Je voudrais juste revenir sur l'affirmation selon laquelle les notes ne reflètent pas les compétences des élèves. Les professeurs peuvent être un peu heurtés par cette remarque, et j'aimerais souligner que, malgré tout, les notes peuvent avoir un certain intérêt, même si elles ne sont pas l'alpha et l'oméga.

### **Miao LIN-ZUCKER**

J'ai reçu un message de la part de M. Sebastián Urioste Guglielmone, que je vais vous lire, et qui se résume, globalement, à un message de soutien.

*« Nous souhaitons exprimer notre soutien à la réforme des procédures d'admission du premier cycle. Il nous semble correspondre à la réforme du collège universitaire, qui transforme Sciences Po en une université de recherche et de formation sélective au plan international, mais qui vient répondre aux défis actuels de la société française, notamment en termes d'inégalités sociales, scolaires et territoriales, dans l'accès à une formation d'exigence. La démocratisation de l'admission doit être relancée.*

*Nous avons exprimé à Mme Durand nos doutes, concernant les notes d'admission basées sur les modalités d'évaluation de ce qui est défini comme persévérance, ainsi que dans la constitution des jurys qui seront chargés des entretiens oraux et du comité d'éthique qui devra superviser le nouveau système. Nous lui sommes reconnaissants pour les éclaircissements qu'elle nous a fournis. Nous voulons souligner l'importance que revêtira le Conseil de l'Institut dans la mise en application concrète du projet qui nous est présenté.*

*Le document fourni jette les bases d'une réforme ambitieuse, voire d'un changement de paradigme au sein de notre institution, qui nécessitera d'être autant accompagné en amont qu'évalué en aval. »*

### **Bénédicte DURAND**

Merci pour ces questions, ces doutes, ces pistes ouvertes, c'est très bien ainsi, c'est à ce moment-là que l'on est de la réflexion, c'est-à-dire le choix d'un cadre dans lequel nous allons nourrir un contenu, ensemble.

À toutes les questions que vous avez posées, j'ai évidemment quelques idées de réponses, étant donné le travail collectif qui est à l'œuvre sur ces questions, à Sciences Po, depuis plusieurs années désormais. C'est vrai que le travail, notamment avec nos collègues de l'Éducation Nationale, des lycées, des équipes académiques, va être décisif, dans la construction du nouveau cahier des charges, avec la question de la place et des formes de l'écrit, la question de leur évaluation, et bien évidemment l'attachement que porte l'ensemble de l'institution à cette compétence écrite pour nos étudiants.

Et puis, toutes les questions qui se posent autour de la notion de persévérance. C'est une notion qui nous paraît intéressante parce qu'elle déploie une compétence dont nous savons qu'elle est utile, quand la difficulté se présente, et quand on accède à l'enseignement supérieur, il arrive qu'à 17 ans, 18 ans ou 19 ans, un certain nombre de difficultés se présentent. Et la capacité à avoir montré de la persévérance est quelque chose qui peut être un signe positif. Comment la mesure-t-on ? Sans doute en partie grâce à la progression des notes, mais pas seulement, et c'est à nous d'inventer un regard panoramique sur un parcours qui met en œuvre un certain nombre de qualités, avec des résultats qui peuvent être brillants, et ils le sont pour la très grande majorité de nos étudiants, de ce point de vue je n'ai pas d'inquiétude. Rappelons que 97 % de nos étudiants recrutés sur le bac ont une mention « Bien » ou « Très bien ». Nous n'avons absolument pas d'inquiétude sur la qualité des notes « pures et dures » des étudiants. En revanche, nous savons que l'excellence se décline de manière parfois un peu plus compliquée, parfois assez différente. Un certain nombre d'étudiants, qui peuvent être moyens en Seconde, et ensuite très bons en Terminale, peuvent parfois avoir un potentiel qui doit être autant valorisé que celui d'étudiants qui ont 16 de moyenne, de manière régulière, sur trois années.

Nous allons donc nous donner les moyens de construire un dossier dont les critères raffineront le regard, qui prendront le jeune dans sa globalité. Nous questionnerons les choses qui nous semblent peu convaincantes, par exemple la lettre de motivation. Aujourd'hui, elle nous paraît très insuffisante, soit elle n'est pas écrite par l'étudiant, soit elle l'est, et dans ce cas-là nous nous retrouvons dans les deux cas dans une situation difficile pour les évaluer de manière équitable. Donc, nous devons très profondément réinventer notre regard porté sur les étudiants, et nous allons le faire ensemble.

Sur la question du projet d'ouverture sociale, je laisse la parole à Myriam Dubois-Monkachi et à Vanessa Scherrer.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Sur la question de l'ouverture sociale, il est évident que le curseur important de cette politique concerne les boursiers, après des années d'ouverture sociale très volontariste, puisque nous avons pris le parti, depuis le début des années 2000, de bonifier le montant de la bourse. Pour en revenir à la réforme, il y a quelques années nous avons posé l'objectif d'atteindre 30 % de promotion d'étudiants boursiers, et nous en sommes actuellement à 25 %. Pour aller chercher ces 5 % restants, il va falloir déployer des

moyens qui vont au-delà de cette politique de bonification. Cette politique fonctionne puisque nous arrivons à maintenir ces 25 % chaque année alors que nous avons doublé nos effectifs depuis 2010. On s'aperçoit qu'il faut trouver des moyens pour aller chercher ces boursiers, qui souvent sont dans une attitude d'autocensure, posture très bien décrite dans l'ouvrage *Les invisibles de la République*, de Salomé Berlioux et Erkki Maillard, publié il y a quelques mois, qui analyse comment des étudiants méritants ne pourront pas aller à Sciences Po ou d'autres institutions d'excellence, parce que les modèles locaux qui les intéressent sont des modèles intermédiaires, qui ne portent pas l'ambition que pourrait justifier leurs parcours scolaires.

Il y a effectivement cette question de l'incarnation de la réussite à Sciences Po, et là nous pensons faire appel aux étudiants, une politique d'ambassadorat, qui se développe de plus en plus dans les établissements, et pas seulement sur des questions très précises comme la santé, mais l'idée est aussi de travailler davantage avec les associations d'étudiants afin d'incarner des modèles de réussite.

Sur Parcoursup, pour l'avoir testé, j'ai trouvé au contraire qu'il était assez accessible, par rapport à d'autres outils. Le fait d'y entrer va nous permettre d'interroger des familles, ce que nous ne faisons pas actuellement, car nous ne sommes pas dans Parcoursup. J'espère en tout cas que cette autocensure, qui est à l'origine de beaucoup de comportements d'étudiants, boursiers ou non d'ailleurs, se dissipera progressivement.

Dernier élément, les boursiers de l'enseignement supérieur. Si on se contente d'accueillir dans les lycées partenaires des étudiants boursiers scolaires, on mettra de côté toute une population qui deviendra demain boursière. Et cette population nous intéresse aussi, même si, c'est important de le dire, nous avons aussi une politique des droits qui est aussi très attractive pour les classes moyennes, puisque pour commencer à payer des droits de scolarité à Sciences Po, il faut disposer dans une famille avec deux enfants d'un revenu mensuel nets de plus 3 000 € par mois. C'est quand même un élément important d'attractivité.

Concernant les deux statuts de boursiers, comme vous le savez, les boursiers de l'enseignement scolaire sont garantis d'être boursiers de l'enseignement supérieur. Le maximum de ressource pour obtenir une bourse de lycée est à 47 000 € par an, alors que le maximum pour l'enseignement supérieur est de 95 000 € par an. Il y a bien entendu des jeux de points de charge en lien avec la composition de la famille, le nombre d'enfants et la distance. Cette combinaison fait que tous nos boursiers scolaires seront aussi boursiers de l'enseignement supérieur. Il est intéressant d'aller aussi chercher des populations qui sont à la limite, qui seront boursiers de l'enseignement supérieur, c'est pour cette raison que nous serons ouverts à ces futurs boursiers, grâce à une politique de communication qui demandera aux lycéens de s'inscrire le plus vite possible auprès du CROUS. C'est une politique de mixité à l'intérieur d'une population boursière, qui est vraiment dans une population sociale défavorisée.

### **Vanessa SCHERRER**

Sur la population internationale, merci Marc LAzar de cet élargissement, on a beaucoup travaillé avec Bénédicte Durand au niveau de la direction, et la Direction des Affaires Internationales a fait partie de cette réforme. Frédéric Mion disait que la diversité est une condition *sine qua non* de l'excellence, cela inclut la diversité internationale, la diversité intellectuelle dont parlait Bénédicte tout à l'heure, et la diversité sociale, que l'on doit maintenir, sachant qu'un étudiant peut évidemment être à la croisée de l'ensemble de ces critères.

Cette réforme incarne aussi un mouvement qui permet d'unifier la procédure d'admission pour l'ensemble des étudiants, venus de partout, c'est extrêmement important, cela va renforcer notre attractivité, en France, auprès de l'ensemble des étudiants des universités, mais aussi à l'international. Une procédure qui soit la même pour tous nos candidats, c'est une force pour notre institution.

Enfin, sur la question de s'assurer de la diversité sociale à l'international, c'est sans doute un objectif que l'on doit se fixer encore plus qu'aujourd'hui, comme une nouvelle frontière, après avoir établi les fondements de ces garanties à l'échelle française. Il y a deux niveaux de réponse. Un étudiant à l'international, c'est d'abord un étudiant européen. Aujourd'hui à Sciences Po, ce dernier a exactement les mêmes avantages et les mêmes garanties d'accès qu'un étudiant français. On se rend compte que c'est su, à l'échelon européen, mais peut-être pas suffisamment. Donc on a fait des tests cette année, avec l'équipe de promotion marketing, que l'on va déployer l'année prochaine, pour s'assurer que les étudiants européens aient vraiment la connaissance du fait que, sous condition de ressources, ils peuvent avoir accès aux mêmes exonérations que les étudiants français. C'est très important pour les étudiants

européens, qui constituent la moitié des étudiants internationaux à Sciences Po. Les fondamentaux sont parfaitement là, il faut s'assurer que ces étudiants-là soient au courant de cet avantage relatif, par rapport à ce que peuvent leur garantir d'autres systèmes internationaux.

Pour les étudiants hors Union Européenne, c'est là sans doute que se situe la nouvelle frontière. Il est plus aisé (et c'est le cas à Sciences Po comme pour toutes les universités du monde) d'établir la véracité de l'excellence scolaire ou académique d'un étudiant venu d'un système international que d'établir la véracité de sa déclaration de revenus. On bute sur cette situation, mais c'est le cas pour l'ensemble des universités dans le monde. Nous avons déjà pris une avance. Dans le cas des étudiants issus de milieux très défavorisés en Afrique par exemple, nous sommes en partenariat avec la *Mastercard Foundation*, qui justement travaille avec des universités à travers le monde, pour s'assurer que ces étudiants puissent avoir accès à Sciences Po. Grâce à cette fondation, nous sommes en lien avec des partenaires, qui incluent des acteurs (des ONG, des lycées) qui ont des éléments plus fournis. Je crois que c'est dans cette direction qu'il faut travailler. En fait, ce que l'on ferait, c'est un transfert de ce que l'on fait au niveau français, à l'échelle internationale, en identifiant des acteurs par lesquels ces étudiants pourront avoir accès à nous, et donc nous à ces étudiants.

### **Andreas ROESSNER**

J'apporte un élément de réponse à la question d'Arthur Moinet, qui voulait savoir ce que fait l'établissement en coopération avec le monde associatif, pour promouvoir Sciences Po auprès des lycéens. Je vais être bref, c'est un double mouvement : il y a déjà des associations qui se sont constituées, des associations dans les territoires et dans les grandes écoles, au niveau national, qui se déclinent dans des antennes locales, y compris à Sciences Po. Évidemment, nous accompagnons au quotidien les bénévoles de ces associations, avec des moyens humains et financiers, pour qu'ils puissent mener leurs actions au sein de leurs territoires d'origine, des territoires loin des centres urbains qui hébergent les établissements d'enseignement supérieur.

Ce mouvement est complété par une nouvelle dynamique, que nous souhaitons impulser l'année prochaine, pour encourager encore plus l'engagement au sein de notre corps étudiant, notamment au sein des étudiants de niveau Master, pour faire en sorte qu'ils s'engagent aussi dans la promotion de l'établissement, au bénéfice des étudiants et des lycéens à travers toute la France. L'année prochaine, nous envisageons de constituer des équipes d'étudiants ambassadeurs, qui se déplacent et qui font, de manière très active et volontaire, la promotion de l'établissement. Leur engagement sera valorisé, au niveau institutionnel, au travers de crédits de ses tests ou d'une mention en supplément au diplôme.

### **Stéphanie BALME**

Le Collège Universitaire a contribué très directement à cette réforme essentielle, à deux moments importants en particulier : en proposant une évaluation des différents profils des étudiants actuellement recrutés, enrappelant nos attentes académiques compte tenu de la réforme récente du Bachelor et également en faisant des propositions pour attirer de nouveaux profils compte tenu des futurs grands dossiers du Bachelor. Par exemple, l'équipe du Collège Universitaire constate que les candidatures que nous recevons, à l'échelle nationale, finissent par être assez lisses, assez semblables, bien davantage que les dossiers des candidats internationaux qui font souvent preuve d'un grand engagement et font un véritable pari lorsqu'ils quittent leurs pays, après le lycée, pour rejoindre l'un de nos campus.

En complément de ce qui a été dit précédemment, j'ajouterai deux points d'importance pour le Collège Universitaire. D'une part, nous adhérons à cette idée, nouvelle en sciences sociales et en humanités mais cependant courante dans les milieux scientifiques et technologiques, de recruter et former "des talents". C'est l'idée de recruter des individus qui ont du "potentiel", sont créatifs et ont des parcours ou des intérêts qui sortent des sentiers battus. Ensuite, nous pensons important de recruter un plus grand nombre d'étudiants issus des bassins des campus dans lesquels nous sommes implantés. Au Havre, à Menton, à Poitiers, par exemple, nous avons assez peu d'étudiants issus de ces zones géographiques. Nous espérons que la réforme des admissions va nous aider à élargir le vivier de recrutements de nos campus en région. Sur les points évoqués par Marc Lazar et en complément de ce que vient de dire Vanessa Scherrer concernant le profil social des étudiants, je souhaite indiquer que, sur ce point, le paysage est assez contrasté au Collège Universitaire ; j'en veux pour preuve le Campus de Dijon, tourné vers l'Europe Centrale et Orientale, qui est un de nos campus les plus modestes socialement. Certes, l'investissement financier peut être important pour un étudiant international qui vient étudier à Sciences Po, tout dépend

cependant du coût moyen des études supérieures dans le pays d'origine. Pour autant, il est juste de dire que nous bénéficions au Collège universitaire d'une représentation sociale très diverse parmi les étudiants internationaux.

Enfin, il me semble important d'ajouter ceci : une fois recrutés dans le cadre de la réforme des admissions, nous allons être attentifs au suivi personnalisé des étudiants car certains auront peut-être un profil plus atypique mais possiblement aussi plus faible académiquement ou tout du moins présenter des fragilités : en langue ou en mathématiques en particulier. Nous serons également attentifs à l'affectation des étudiants afin d'éviter des phénomènes de concentration de profils trop identiques. Il faudra aussi faire de la pédagogie quant aux choix des campus des étudiants. Vous le savez, jusqu'à présent, les étudiants doivent exprimer deux choix de campus d'égale importance : bien souvent, on constate que le choix n°1 est très réfléchi mais pas le choix n°2, ce qui peut poser des difficultés importantes tant à nos étudiants qu'aux équipes. En bref, fondamentale pour nos futures cohortes d'étudiants, cette réforme fera l'objet de toute l'attention et de tout le soutien du Collège Universitaire.

### **François HEILBRONN**

Je voulais tout d'abord saluer le travail excellent qui a été fait et auquel je souscris sur beaucoup de points. J'ai eu la chance, comme d'autres élus présents aujourd'hui, d'avoir pu participer à la dernière réforme des admissions, en 2008 ou 2009, et nous avons introduit le dossier, en plus de l'examen. Nous avons alors demandé un certain nombre de choses, mais hélas, pour des raisons externes à Sciences Po, mais aussi internes, il y avait eu un certain nombre de dérives. Je trouve que cette nouvelle réforme répond à un certain nombre de ces dérives, et j'aimerais les rappeler parce qu'il faut aussi avoir une mémoire de ce qu'on a voulu et de ce qui s'est passé, pour que ces dérives ne se reproduisent pas.

La première dérive, c'est qu'il était prévu une procédure d'admission en juillet, après le Bac, ce qui permettait de tenir compte de toute l'année de terminale et des résultats du Bac dans la procédure. Un ou deux ans après, le Ministère de l'Éducation nous a dit que ce n'était pas possible, parce que cela « pollue » les admissions en université, avec environ 1 800 étudiants qui démissionnent des bonnes classes Prépa et des universités. De fait, Sciences Po s'est vu imposer de faire sa procédure d'admission en mars, ce qui a tout décalé et déstabilisé, notamment sur la progression scolaire, là où les bulletins de Seconde étaient si peu importants au départ, qui sont devenus soudain très importants, alors qu'à mon avis ils n'étaient pas vraiment représentatifs, le seul bulletin de Terminale qui comptait étant devenu le bulletin du premier semestre.

Deuxième dérive, on avait demandé, très expressément, que les dossiers soient examinés par les enseignants de Sciences Po. À l'époque, on avait entre 1 500 et 1 800 candidats, donc c'était tout à fait possible. Il y a eu une inflation très forte des candidatures, et nous avons fait appel à des enseignants du Secondaire, qui, en tous les cas avec le recul, ont eu des critères d'examen très scolaires, et non pas sur une vision globale du profil du lycéen, dans ses engagements sportifs, associatifs et syndicaux. Avec ces enseignants, on s'est arrêté à des critères purement académiques.

Troisième dérive, au départ il y avait deux exemptions : la procédure de CEP, qui était une bonne procédure, et la procédure internationale. Et puis au fur et à mesure des nouveaux diplômés, il y a eu une succession des procédures d'admission, engendrant de la complexité au sein de Sciences Po.

Enfin, dernière dérive, il y avait la création d'un oral obligatoire, très bonne chose justement pour évaluer la personnalité du candidat, au-delà de son dossier, mais étant donné le nombre de candidatures, cet oral est devenu de moins en moins obligatoire, et beaucoup d'étudiants ont été admis à Sciences Po sans passer cet oral.

Je trouve que la réforme va dans un très bon sens, parce qu'il y a plus d'efficacité, de transparence et d'équité, et je vais donc la soutenir. Toutefois, j'aimerais souligner quelques points de vigilance :

- Il faut évaluer le profil dans sa globalité, pas seulement les résultats scolaires, donc il faudra attirer l'attention des évaluateurs des dossiers, et notamment, dans les universités anglo-saxonnes que j'aie pu avoir, c'était quelque chose de très important : la personnalité du candidat, son parcours scolaire et ses engagements extérieurs à ce parcours ;
- L'examen doit être réalisé par des enseignants de Sciences Po, c'est Sciences Po qui doit recruter ses élèves, pas des enseignants du Secondaire qui ne connaissent pas forcément Sciences Po ;
- Un système existe dans les universités anglaises, que je trouve bon : la pondération en fonction des années. Au *King's College*, la première année compte pour 10 %, la deuxième pour 30 % et

la troisième pour 60 %. Ce serait une bonne idée de s'en inspirer, pour que dans l'examen du dossier scolaire la Seconde, la Première et la Terminale soient aussi pondérées.

Après, j'ai une question, parce que pour moi ce n'est pas encore clair, relative à la réforme du Bac. Vous dites que vous allez tenir compte des résultats du Bac : donc, quand ont lieu ces épreuves, quand obtient-on les résultats et quand allons-nous en tenir compte ? (*Rires*)

Autre point d'attention : est-ce que l'oral sera obligatoire pour tous ? C'est en tout cas un de mes souhaits.

Dernière remarque : l'un des quatre critères d'évaluation sera donc la « persévérance » dans le parcours ; j'aimerais que d'autres critères soient introduits que la progression, la motivation et l'essai. C'est aussi la richesse du parcours et de l'engagement hors-académique de l'élève.

### **Amine HAFIDI**

Effectivement, c'est intéressant de voir le changement qu'apporte cette réforme, malgré tout je vois trois points sur lesquels j'émet des réserves :

- La question de la sélection : Sciences Po a cette particularité d'être un établissement qui sélectionne ses étudiants. Mais ce qui m'inquiète, c'est que finalement, le fait de choisir une part des élèves depuis leur entrée en Seconde et jusqu'à leur entrée à Sciences Po, amène à, en quelque sorte, les préparer et les homogénéiser ;
- Pour les étudiants en campus délocalisés, il faudrait développer et donner plus de vivacité et de moyens à ces campus. Le souci étant que ces campus ont toujours eu un problème, à savoir des limites essentiellement géographiques : structure des bâtiments, questions d'accès... Et rappelons l'idée originelle de ces campus, à savoir mettre en place une offre qui soit centrée sur des aires géographiques, qui permette d'amener sur ces structures des personnes qui s'intéressent à ces régions-là. Est-ce qu'il n'y aurait pas là un risque à vouloir trop faire territoire, et à se retrouver dans la situation où l'on perdrait cette idée originelle ?
- Enfin, dernière question : finalement, à la suite de cette réforme, on aura changé la constitution de la cohorte de Sciences Po, on aura modifié de manière concrète une part de l'ensemble de l'espace étudiant que nous avons, pensez également d'ici quelques années au passage à l'Artillerie, à la réforme de l'entrée en Master qui se posera à un moment ou à un autre... Avec tous ces projets, quelle est la finalité de la vision à laquelle on veut arriver ? D'une manière concrète, si on se retrouve à la fin sur un corps étudiant qui est composé à 30 % d'élèves boursiers, à 50 % d'étudiants internationaux, à la fin on a du mal à s'y retrouver : est-ce que Sciences Po veut complètement s'internationaliser, ce qui n'est pas forcément une bonne chose ?

### **Marie-Christine LEMARDELEY**

Je voulais m'associer aux éloges sur cette réforme, qui me paraît en effet corriger les dérives dont a parlé François Heilbronn. Notamment, l'impression que parfois, l'oral était plus ou moins aléatoire, avec peu de critères objectivés, en tout cas vu depuis l'extérieur.

Par rapport à l'ouverture à tous les niveaux en France, en tant que représentante de la Ville de Paris, je tiens à vous alerter sur le fait que, à Paris, il y a des lycées et des collèges en zone d'éducation prioritaire, et que dans le cadre des Jeux Olympiques, la ville a des accords particuliers avec la Seine-Saint-Denis, notoirement connu pour être un département très pauvre et très jeune. Ce serait dommage que la Seine-Saint-Denis perde cette possibilité d'accès à Sciences Po.

L'autocensure et les préjugés commencent très tôt. La ville de Paris est compétente pour les écoles et les collèges, dont cette idée d'ambassadeurs ou de parrainage, nous pourrions vous aider à la promouvoir au niveau de la ville de Paris, à travers les associations étudiantes. Dans le cas du logement solidaire de la cité Bonnier par exemple, les étudiants boursiers de Sciences Po donnent des cours aux enfants ou s'investissent dans les associations d'un quartier particulièrement défavorisé du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Moi aussi j'ai des interrogations sur le parcours de persévérance. Est-ce qu'il ne va pas y avoir des critères implicites ? Par exemple, un « essai personnel », c'est très difficile à écrire, même à 25 ans. Dire qui on est, à 18 ans ou 17 ans, c'est encore pire, et ça demande vraiment une faculté d'auto-réflexivité assez incroyable. Je suppose que vous y avez pensé puisqu'il n'y a pas de questions, mais je pense que c'est discriminant sur le plan social. Même chose pour la motivation, il va y avoir des officines, des

lettres toutes prêtes sur Internet, « *je veux devenir Président de la République donc je veux faire Sciences Po* », ou des choses de ce genre. (*rires*)

Une suggestion : je ne sais pas très bien ce qu'est le dispositif « Premier campus » : est-ce seulement en région ou aussi à Paris et région parisienne ? Ce serait bien que ça existe partout. Et une question : à quel moment allez-vous lancer une évaluation pour savoir si c'est mieux qu'avant, ou pas ? Quels seront les moyens d'améliorer le système si vous vous rendez compte qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas ?

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Sur Premier campus, je vous rejoins, j'espère qu'à l'automne, nous pourrions avoir une discussion assez dense sur le système.

### **Florence ROBINE**

Je voudrais dire à quel point cette réforme était attendue par le milieu scolaire en particulier. Il était temps, effectivement, qu'on arrive vers plus de lisibilité de l'accès à Sciences Po. Évidemment, le contexte très particulier des grandes réformes qui sont à l'œuvre dans l'Éducation Nationale rendait ces évolutions du concours d'entrée absolument inéluctables.

Je voudrais vraiment dire que Parcoursup constitue un point d'avancée tout à fait notable. Je n'étais pas du tout en difficulté avec APB, je l'ai vécu et soutenu pendant longtemps, mais je reconnais vraiment que Parcoursup favorise une visibilité, une transparence, beaucoup plus importante que ce que nous avions auparavant. Je peux vous assurer que le soutien est très fort dans les établissements scolaires, puisqu'on a deux professeurs principaux par classe de terminale, même si cela peut différer d'une région à l'autre. Au niveau du Grand Est de la Lorraine, par exemple, les accords que nous avons avec les grandes universités font qu'il y a eu une présence très forte des universitaires dans les lycées, y compris les lycées assez isolés, pour expliquer comment tout allait se dérouler. Je suis persuadée que le fait que Sciences Po va désormais être sur Parcoursup va lui donner une très forte visibilité, et va attirer des publics qui n'y seraient pas allés jusqu'à présent. Et je crois que cela oblige Sciences Po à faire un travail encore plus soutenu auprès des professeurs de l'enseignement secondaire, pour mieux expliquer, accompagner et expliciter les critères d'admission.

On doit aussi absolument parler de la réforme du baccalauréat et du lycée, le dossier que vous nous présentez, auquel j'ai eu l'occasion de participer tout au long de l'année, permet vraiment de voir que vous avez pris en compte les nouveaux éléments, et c'est indispensable, parce que nous souffrons terriblement de ces ruptures extrêmement violentes que subissent les élèves tout au long de leur parcours scolaire et universitaire, et ce besoin d'articulation est absolument essentiel. Je pense que là, vous le prenez vraiment en compte, et c'est extrêmement important. La parole de Sciences Po était tellement attendue sur le choix des enseignements de spécialités. Il y a clairement une crispation des familles et des parents sur les enseignements de spécialités, pour pouvoir aller ensuite dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur. Le fait que vous ayez été parmi les premiers à dire que tous les enseignements de spécialités étaient bienvenus, a été un soulagement et a beaucoup décrispé sur cette question du choix des enseignements de spécialités.

Sur la manière dont vous allez prendre en compte les épreuves écrites du baccalauréat. Là où cela devient original, c'est qu'en fait, des épreuves écrites du baccalauréat, il y en a tout le temps et partout. Nous avons simplifié le baccalauréat en faisant en sorte qu'il n'y ait plus que quatre épreuves écrites, terminales, qui se passeront toujours comme maintenant, donc, c'est sûr, Sciences Po n'aura pas accès à ces données-là. Mais il y a plein d'autres épreuves, tout le temps : 60 % des notes du baccalauréat sont constituées par ces quatre épreuves terminales, 40 % sont constituées par le contrôle continu et les bulletins scolaires. Le contrôle continu va compter pour 30 % des notes du baccalauréat, et se déroule en trois fois : au deuxième trimestre et au troisième trimestre de la classe de Première, sur les enseignements de spécialités qui sont suivies et sur le tronc commun, puis au deuxième trimestre de la classe de Terminale, pour que ces éléments-là puissent concourir à Parcoursup. Ce sont des examens écrits, sur tous les enseignements qui sont dispensés dans le tronc commun et pour les enseignements spécialités, sauf pour les deux enseignements spécialités qui sont gardés en Terminale et qui, eux, se retrouvent dans les épreuves terminales de la Terminale.

Voilà, donc ce sera sur ces éléments-là que vous vous baserez, comme d'ailleurs toutes les filières de l'enseignement supérieur, sélectives ou pas. Les classes Prépa seront exactement sous le même régime et donc, disposeront de ces mêmes données.

Je voulais aussi dire que se profile une continuation de la réforme de l'éducation prioritaire, qui avait été lancée en 2015. Sur la réforme de 2015, nous avons énormément travaillé aux nouveaux périmètres pluriels de l'éducation prioritaire sur les écoles et les collèges.

Il va certainement y avoir une nouvelle façon de faire : ce seront aux recteurs de définir les critères de l'éducation prioritaire. En gros, on va se recentrer sur les réseaux d'éducation prioritaire renforcée, avec des critères nationaux très clairs et un périmètre déjà assez circonscrit, et pour tout le reste, on sera vraiment dans une déconcentration et un travail établissement par établissement, région par région. Je trouve que cela renforce la nécessité, effectivement, qui s'était fait jour depuis déjà quelques temps pour Sciences Po, de revoir sa politique d'accès à l'enseignement prioritaire, avec un nombre de lycées labellisés faible, relativement indépendamment de la situation sociale réelle des élèves qui y sont, ce qui devenait tout de même un biais qui montait de manière très forte. Effectivement, il y a certains lycées du 93 dont la composition sociale, en particulier pour les élèves qui étaient sur CEP, commençait à poser question. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire, avec les administrations de l'Éducation Nationale, en régions, pour mieux répartir nos efforts conjoints, en particulier avec les données politiques très récentes, que sont l'émergence des territoires et la question de la ruralité. Et cette question-là, qui a été peu abordée jusqu'à présent dans nos politiques publiques, est très clairement en train de nous exploser à la figure, et nécessite que nous revoyons ensemble la manière dont nous travaillons. Avec vous, mais aussi avec bien d'autres acteurs. Et de mon point de vue, cela oblige Sciences Po à réfléchir et, peut-être que ce sera le cas dans le dispositif Premier campus, à réfléchir beaucoup plus en amont sur la question de l'accompagnement. Peut-être que ce qui aura été fait sur les classes Sciences Po installées dans les lycées labellisés, permettra un vrai travail avec les professeurs, une vraie politique de territoires.

Et je pense aussi, si vous me le permettez, pour avoir été recteur de l'académie de la Guyane, qui est aussi un fournisseur de vos étudiants, que cela obligerait certainement Sciences Po à avoir une politique de différenciation pédagogique un peu plus soutenue. Je pense à mes élèves sortis de Saint-Laurent-du-Maroni, que je connais très bien, qui sont arrivés à Sciences Po, dans le campus de Paris, et que je récupérais ensuite en lambeaux, au bout de quelques temps, malgré tous les efforts pour les accueillir. Je pense qu'une politique de différenciation pédagogique devrait être faite, non seulement en amont, mais aussi en aval de l'entrée à Sciences Po, et de manière soutenue. C'est bien la politique qui se met en place dans les universités, avec la loi Orientation et Réussite des Étudiants, quand c'est bien fait et de manière intelligente. Pourquoi cela ne pourrait-il pas être fait aussi à Sciences Po ? Ce pourrait être un vrai soutien, qui se répercuterait, je crois, auprès des élèves, bien en amont de l'entrée à Sciences Po.

### **Bénédicte DURAND**

Très brièvement, je rebondis sur la question du lien de Sciences Po à ces territoires, et aux résultats en termes de mixité étudiante, ce qui me permettra de répondre à plusieurs des interrogations qui ont été formulées.

D'abord, cette idée d'un partenariat long est absolument décisive, il porte l'idée d'une collaboration entre les acteurs du Secondaire et les enseignants de Sciences Po, y compris au moment de l'admission. Je pense que cette collaboration doit être plus forte, sur un cahier des charges mieux défini, et ce sera notre métier et notre responsabilité d'accompagner les évaluateurs de demain.

Sur la question du parcours long des étudiants, qui serait anticipé dès la classe de Seconde. C'est précisément l'idée inverse qui nous anime, pas du tout celle de « capter » des étudiants, au contraire il s'agit de reconnaître un parcours très différent, selon qu'il aura été mené à Gennevilliers, à Nouméa ou à New York, en respect des politiques de lycées, des politiques académiques qui sont menées auprès de ces lycéens. À nous de reconnaître cette diversité et de savoir l'évaluer, donc pas du tout une uniformisation ou une quelconque captation des étudiants en Seconde. Si, en Première, ces étudiants décident finalement de ne pas faire Sciences Po, en tout cas les moyens qui auront été destinés à leur soutien auront été bien utilisés pour leur réussite ailleurs. Au fond on se place dans un système qui élargit notre mission et notre responsabilité d'ouverture sociale, ce qui veut dire que le dispositif Premier campus ne sera pas un dispositif préparatoire à Sciences Po, ce sera un dispositif de renforcement d'un certain nombre de compétences, qui sont utiles à tout type de parcours dans l'enseignement supérieur.

Pas de captation non plus ni de fixation sur la question de la carte, ni carte de l'éducation prioritaire ni carte de campus. L'idée est de promouvoir la mobilité par la mixité, et toutes les mobilités. Nous savons que l'Ile-de-France est assez anxiogène pour les étudiants qui viennent de régions, et la chance que nous avons d'avoir des campus en région doit être mieux utilisée, sans atteindre le projet pédagogique de chacun de ces campus. Nous avons travaillé également avec le recteur de Paris, nous avons identifié aussi des possibilités de travail avec le recteur de Créteil, sur la Seine-Saint-Denis. Typiquement, la question que nous nous posons est la suivante : est-ce qu'un étudiant de Seine-Saint-Denis n'a pas plus de chances de réussites à Reims que dans un campus parisien, avec ses problématiques de logement (coût et taille) ? La mobilité, c'est toutes les mobilités, et en tout cas la recherche d'environnements de proximité pour nos étudiants.

### **Frédéric DARDEL**

Un petit commentaire d'abord pour dire que le dossier était très bien fait, on comprend très bien l'argumentation et c'est très convaincant, on voit que le processus d'évolution a été bien travaillé en amont, je n'ai donc pas de réserve sur le projet lui-même.

Une remarque qui va rejoindre ce qu'a dit Marie-Christine Lemardeley tout à l'heure, remarque qui vient de mon profil, non pas d'humaniste, mais de quelqu'un qui vient des sciences expérimentales, sur la nécessité d'avoir une approche expérimentale dans ce dispositif. Même si tout a été extrêmement bien pensé, d'après ce que je vois, on ne peut pas toujours anticiper la réaction de la population. Parcoursup, pour le vivre depuis maintenant un an et demi dans mon université, est un outil qui est extrêmement riche d'informations, en particulier lorsqu'on s'intéresse à des questions de bassins d'emplois et de diversité. On peut voir les origines de tous les candidats, comment ils sont évalués dans leurs classes, donc on peut s'en servir comme un outil. J'ai présidé il y a peu le jury des territoires d'innovation pédagogique, où c'est quelque chose qui est étudié pour essayer de comprendre par exemple pourquoi dans certaines régions, dans certains territoires, il n'y a pas de candidat à l'université, pourquoi est-ce que certains établissements ne génèrent pas de candidature à Sciences Po.

Il y a quelque chose qui m'a frappé, c'est la volonté, dans le projet, d'éviter les stratégies de contournement qui peuvent être développées par certains candidats. C'est quelque chose que moi je vois dans les filières santé, où il existe des officines qui accompagnent des étudiants de milieux plus favorisés, qui ont les moyens de payer cela, ce qui favorise finalement la reproduction sociale. Bon, là c'est le biologiste qui parle, mais vous appliquez une pression de sélection à une population biologique qui va réagir en s'adaptant à cette pression. Donc vous allez certainement avoir dans deux ou trois ans des stratégies développées, d'où la nécessité d'avoir une stratégie. Il est très important d'avoir ce regard sur ce qui se passe, sur les critères que vous allez mettre en place sur les questions de persévérance que vous avez mis, il faudra voir à l'usage ce que cela donne sur, finalement, le filtre que ça génère sur les étudiants que vous allez accueillir.

### **Lucie KRAEPIEL**

J'ai deux remarques et une petite question. Je trouve que le moment où Sciences Po entrera effectivement dans Parcoursup n'est pas très clair, ensuite à propos de la remarque de M. Lazar sur la diversité dans les profils d'étudiants internationaux, on n'a pas parlé des frais d'inscription, mais on a beaucoup parlé d'autocensure. Je pense que ce qui fait que les étudiants s'autocensurent, c'est tout de même aussi la question des frais d'inscription. Vous avez évoqué certaines propositions de la loi SAPIN II, mais cela représente finalement peu d'étudiants, au vu du nombre d'étudiants qui pourraient vouloir candidater. Je trouve que cette discussion devrait être liée à celle des frais d'inscription, même si c'est déjà en bonne voie. Les étudiants internationaux, en dehors de l'Europe, paient le maximum, et c'est une des premières causes, à mon avis, du manque de diversité dans ces profils.

### **Simon CORDONNIER**

Je partage le soutien qui a été exprimé pour cette très importante réforme, mais j'ai deux questions qui portent sur les ressources humaines. Je me réjouis de voir que la dimension des ressources humaine est prise en compte dans la note et que vous indiquez bien qu'il y aura évidemment un accroissement des dépenses, mais plus précisément, comment envisagez-vous de réaffecter ces ressources humaines ? On imagine que pour la Direction des Admissions en tant que telle, il y aura un impact, et sur le volet

promotion, envisagez-vous d'augmenter les moyens des campus décentralisés ? Le rapprochement des lycées en régions sera-t-il plutôt piloté par la cellule marketing au sein de la DAI ?

Toujours sur le volet ressources humaines, cette fois plutôt sur le volet des évaluateurs, on sait que la réforme de l'an passé sur les Masters a fait peser un poids encore plus important sur les évaluateurs, comment est envisagée la très forte demande supplémentaire sur les membres de la faculté permanente pour évaluer les dossiers ? Comment mieux leur faire connaître cette possibilité qu'ils ont d'évaluer des dossiers, comment mieux les former, comment prendre en compte l'arbitrage devant lequel ils vont se retrouver, entre le fait d'enseigner ou d'évaluer des dossiers ? On sait que bien souvent les bons évaluateurs de dossiers sont souvent aussi de bons enseignants, comment éviter alors leur sur-sollicitation ?

### **Catherine BLANC**

Je rappelle toute l'importance de l'oral, et notamment les commentaires qui sont fait à l'oral, y compris des préconisations qui doivent être faites, au moment de l'oral, pour accompagner les étudiants, les points de vigilance qu'on peut émettre à cette occasion. Actuellement, nous sommes dans la phase des jurys pour les Masters, et on voit à quel point, au moment de l'entrée à Sciences Po, le premier entretien est un entretien très structurant, qui pose déjà les problématiques ou les difficultés que les étudiants pourront rencontrer pendant leur scolarité. Je souligne donc l'importance de ces entretiens et donc de la formation des évaluateurs qui les mènent, avec les commentaires et les préconisations qui peuvent être exprimés dans le cadre de l'accompagnement.

### **Marc LAZAR**

Une petite remarque, je partage tout à fait l'avis de Myriam sur l'ouvrage *Les invisibles de la République*, qui est très critiquable sociologiquement, mais la qualité des entretiens est absolument incroyable, notamment pour nos équipes, à propos des territoires, c'est vraiment un outil de travail excellent.

Autre chose, sur l'évaluation des revenus familiaux dans l'Union Européenne, par rapport aux autres pays. Je serai un peu plus prudent par rapport à cette évaluation, je crois qu'on connaît bien par ailleurs toutes les procédures qui permettent aux familles de ne pas déclarer l'intégralité de leurs revenus, pour permettre ensuite d'obtenir des bourses.

En revanche, j'ai deux réflexions. Par rapport à ce que disait François, sur l'importance des évaluations des parcours, mais attention là aussi aux biais sociologiques qui existent. Là aussi, il y a des familles où c'est très facile de faire des expériences associatives, du violon au Conservatoire par exemple, ce genre de choses, alors que chez d'autres familles, ce n'est pas possible. C'est là qu'on voit très bien, non seulement, ce phénomène d'autocensure, mais aussi les difficultés parfois ne serait-ce que pour faire des trajets longs pour accéder à ces activités.

À propos de l'entretien oral, si je comprends bien, tout le monde passera cet entretien, y compris, donc, les candidats européens ou internationaux. Comment cela va s'organiser concrètement, y aura-t-il par exemple des réunions par Skype ?

### **Richard BALME**

Je voudrais simplement exprimer quelques questions qui font que j'aurais du mal à voter la réforme, en l'état, même si j'ai bien conscience qu'elle est nécessaire. Mais je ne suis pas certain que ce soit cet arrangement précis qui soit le plus approprié. Pardonnez-moi d'être en cordiale abstention sur ce sujet. Ma première réserve, et je l'avais exprimé auprès de Jeanne Lazarus pour qu'elle puisse le relayer au groupe de travail sur la réforme, porte sur la partie quantitative de l'évaluation. Nous renonçons à une épreuve spécifique à Sciences Po, peut-être que cela est nécessaire, mais pour le coût, 50 % de notre admission va désormais être basée sur des résultats quantitatifs émis par les établissements scolaires et les épreuves du baccalauréat. Je trouve que c'est beaucoup, on peut peut-être pondérer les écarts de moyennes d'une discipline à l'autre, peut-être aussi d'un établissement à l'autre, mais je crois que ce serait plus compliqué. Je trouve que c'est mettre beaucoup de la responsabilité de notre recrutement sur une procédure sur laquelle, personnellement, je me sens un peu aveugle. Les écarts de notation dans les lycées français sont importants, c'est bien d'encourager les élèves quand ils sont dans des établissements faibles, et c'est bien de les noter sévèrement quand ils sont dans des établissements forts, mais sur la

partie strictement quantitative, avec les 50 %, cela va produire des écarts et ça risque d'être très compliqué.

Sur la partie quantitative, persévérance, bonus... J'entends le mot « bonus », mais concrètement, techniquement, cela pose des questions. On va en discuter à l'automne, mais en l'état, sous cette forme, j'aurais aimé qu'on en discute plus en détail.

Autre grand point d'interrogation pour moi, sur la partie ex CEP, j'entends la logique de réserver la procédure aux élèves boursiers, mais je pense que cela va produire des effets très importants, et j'aimerais que cette question soit inscrite plus profondément avant de statuer sur ce sujet. Je pense que pour les établissements, cela va être très compliqué. Jusqu'ici nous avons une politique qui refusait d'être seulement positivement discriminante, pour être plutôt territorialement orientée. On a parlé des territoires, je suis très attaché à cette dimension-là. C'est très bien d'avoir une politique pour les boursiers, mais réserver l'accès, pour les établissements conventionnés, aux élèves boursiers, tel que c'est présenté dans le document, me pose beaucoup de questions, et je ne me sens pas en mesure de statuer aujourd'hui sur cette proposition.

### **Frédéric MION**

Je vais répondre très rapidement aux questions de M. Balme, avant de conclure le débat. D'abord, sur la confiance que nous estimons devoir faire aux établissements de l'enseignement secondaire, en France et à l'étranger. Je voudrais rassurer sur un point, c'est que cette confiance est déjà très largement inscrite dans les procédures actuelles d'entrée à Sciences Po. Pour la procédure internationale, pour les élèves de la procédure nationale par examen, pour les élèves de la procédure CEP, l'évaluation faite des capacités de nos candidats repose déjà sur la foi de ce que l'Éducation Nationale est capable de nous dire d'eux. Donc 50 % du chemin à parcourir a déjà été accompli. Dans le système que nous proposons, en effet, nous sommes résolument disposés à faire mieux confiance encore aux établissements, mais sur une base qui est encore plus objective, parce que nous serons en mesure d'intégrer, dans ce pilier des 50 % qui viennent du parcours de l'élève, la dimension de contrôle, en temps limité, de la capacité d'expression et des connaissances, que sont les épreuves du baccalauréat. Nous sommes dans un système qui me semble, après coup, bien plus solide, et qui nous renseigne bien plus solidement sur les aptitudes des candidats et des candidates à Sciences Po, tout en gardant cette marge d'appréciation qui est propre à notre maison et qui se caractérise par les 50 % restants du dispositif. Sur ce point, je crois qu'il y a de quoi apaiser vos inquiétudes.

Sur l'autre question, les lycées et les CEP, je suis comme vous attaché à ce que la dynamique de mixité sociale propre à ces établissements perdure dans le dispositif que nous mettons en place. Comme l'a rappelé très justement tout à l'heure la Directrice des études et de la scolarité, tous les élèves issus de ces lycées auront vocation à se porter candidats à Sciences Po. Ce que nous disons simplement c'est que nous souhaitons assurer la garantie, pour les boursiers de ces établissements, que 15 % des places à l'entrée à Sciences Po leur sont destinées. Les autres auront évidemment eu la possibilité, au fil des parcours qu'ils auront suivis, de type Premier campus, de se préparer plus et mieux que d'autres à l'entrée à Sciences Po, et il en sera tenu compte dans l'appréciation de leurs dossiers. Autant dire, donc, qu'il y aura toujours un intérêt bien clair et bien compris, pour les familles, à se situer dans un rapport de proximité et de confiance vis-à-vis de ces établissements CEP.

Les questions très pertinentes qui ont été posées, sur les ressources humaines à mobiliser, sur les droits d'inscription pour les étudiants internationaux, pourraient nous mener un peu loin aujourd'hui. Je voudrais simplement rassurer sur le fait que bien sûr, nous avons commencé à réfléchir à ces questions de mobilisation de la force de travail des équipes à Sciences Po. Nous pourrions en parler quand nous reviendrons sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Sur la question des droits de scolarité pour les étudiants internationaux, elle a été traitée tout à l'heure : pour les étudiants européens, vous savez que le système est le même que pour les Français, donc les dispositifs de promotion de la diversité qui valent pour les étudiants français valent exactement de la même manière. Pour les étudiants internationaux, le système de droits est différent pour des raisons qui, certes, nous opposent, mais que nous connaissons vous et moi. Notre travail, continu et assidu, consiste à essayer de proposer à ceux de ces étudiants qui nous viennent de milieux défavorisés, des moyens de suivre des études à Sciences Po, en développant sur nos ressources propres, des bourses qui leur sont dédiées. La demande est forte, l'offre de bourses est sans doute aujourd'hui encore trop faible, mais vous savez que c'est un des éléments sur lesquels nous travaillons.

**Jeanne LAZARUS**

Merci à tous, ce débat montre bien l'intérêt du Conseil pour la réforme, et tout l'intérêt qu'il aurait pu y avoir à mener ces discussions en deux temps. Mais les choses sont ainsi, nous nous engageons à revenir sur ce sujet puisque, de toute façon, nous aurons à voter le règlement des admissions, en décembre ou en janvier prochain.

Je vous invite maintenant à voter à main levée, sur la réforme de l'admission, dans son cadre général.

**Ismahane GASMI**

Voici les nouvelles procurations :

- M. GOURMELON à Mme EISENBERGER
- Mme DE LA SABLIERE à M. HEILBRONN

*La réforme des admissions est approuvée à la majorité des voix (26 voix pour, 3 abstentions, 1 voix contre).*

**V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2019**

*Le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des voix (30 voix pour).*

**VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES**

*Aucune question diverse.*

**Jeanne LAZARUS**

Nous nous retrouvons, pour certains d'entre vous, pour un déjeuner des Conseils le 12 juillet. Pour les autres, nous nous revoyons à la rentrée, le 24 septembre.

*(Applaudissements.)*

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 heures 12.*